

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/500 du 29/5/1982
//) ECRIT N° /MFG.DHFP.DFP.41

Portant intégration et nomination de
Monsieur MOUNGON Louis Patrice, dans
les cadres de la catégorie A, hiérar-
chie I des Services Techniques.

(Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/AISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1978 ;
(/u la loi n° 15.80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.82 du 3.2.1982 portant statut Général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007.FP du 21.3.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60.90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des services Techniques
(/u le décret n° 62.130.FP du 9.5.1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195.FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62.197.FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.82 du
3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198.FP du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 66.81.FP.DE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67.50.FP.DE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.196.FP du 5.7.1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.01.1981 au décret
n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 26.01.1981 relatif aux in-
térêts des Membres du Gouvernement
(/u la lettre n° 1004/MEN/DGEC/DOL/ du 2 Mars 1982
du Directeur de l'Orientation et des Bourses Transmettant le dos-
sier de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre le
CONGO et l'URSS.

//) ECRITE :

.../4...

ARTICLE 1er- En application des dispositions combinées du décret n° 80-80 du 3.3.1980 et du Protocole d'accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur NELAGNON Louis Patrice, né le 11 Avril 1952 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de "Master Of Science en Génie Civil" obtenu à l'Institut des Ingénieurs du Batiment et des Travaux Publics de Kiev (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3°- Le présent décret qui prendra effet à compter de la (effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, LE 28 Mai 1982

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction,

Commandant Benoît KOUNDELE-NGOLLO

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MANGIONA.-

Itini Ossétoumba LEKOUNDELOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.	1
DETTF.DTF.	3
DTF.BST.	1
D.B.	3
D.C.F.	1
IT.P.C.	2
DOSSIER.	3
INTERESSE.	1
SGC.BC.	2.-